



Numéro de l'acte	2021-37-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

QUESTION N° 2021-37

POLE RESSOURCES : FINANCES – MARCHES PUBLICS

Restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes - autorisation de programme et crédits de paiement – Ajustement

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY

Conseiller Délégué aux finances

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Par délibération n°2013-65 du 23 mars 2013, le conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'ascenseur à bateaux des fontinettes au groupement de commande TKINT-IOA-EUROMAPPING-CREATIME, devenu TKINT-IOA-SMAGGHE-TRANSMANCHE.

Ces travaux consisteront en :

- La rénovation de la structure métallique de l'édifice
- La restauration du bâtiment
- La mise en place d'une scénographie

Considérant l'autorisation de programme et l'ajustement des crédits de paiement adoptée le 13 avril 2018, selon la répartition suivante :

Montant global de l'AP : 8 839 336 € TTC

- Réalisé 2013-2017 : 366 177 €
- BP 2018 : 300 000 €
- CP 2019 : 1 964 439 €
- CP 2020 : 3 630 439 €
- CP 2021 : 2 002 847 €
- CP 2022 : 553 398 €

L'équilibre de cette AP étant assuré comme suit :

- Cofinanceurs : 5 085 706 €
Dont 250 000 € de mécénat
- COMMUNE : 2 593 431 €

Considérant la délibération en date du 13 décembre 2018 sur l'attribution des lots de travaux,

Considérant la consultation d'une assurance dommages-ouvrage, en cours,

Considérant que les montants payés en 2018 s'élèvent à 33 969.69 € en 2019 3 026 561,15 € et en 2020 à 1 787 900.81 €.

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2015 à 2023 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement sur cette période.

Le nouveau montant prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établit à 9 079 562.19 € TTC.

Une fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'ajuster la répartition des crédits de paiement ainsi que suit :

Montant global de l'AP : 9 079 562.19 € TTC

L'équilibre de cette AP sera assuré comme suit :

- Cofinanceurs : 4 414 936 €
Dont 250 000 € de mécénat Fondation du Patrimoine
 - COMMUNE : 4 664 626.19 € (après FCTVA)
- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2021 et suivants.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à l'exécution de ce programme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 14 avril 2021

Benoit ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques



ASCENSEUR A BATEAUX LES FONTINETTES - ARQUES

n° de l'AP	5	CHAPITRE	23
COUT TOTAL DE L'OPERATION	9 079 562,19 € TTC	ARTICLE	2313
		FONCTION	324

DEPENSES	TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	DÉJÀ PAYE 2013-2017	PAYE en 2018	PAYE en 2019	PAYE en 2020	TOTAL DEPENSES AP TTC	CP 2021 TTC	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC
MAITRISE D'OEUVRE	848 808,54	366 177,00	33 969,69	72 615,55	119 820,50	848 808,54	110 000,00	146 225,80	
TRAVAUX METALLIQUES Lots 7 et 8	4 077 842,40			2 832 518,12	1 117 207,83	4 077 842,40	128 116,45		
TRAVAUX BATIMENTS LOTS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, 15	3 123 180,76			4 140,00	477 089,12	3 123 180,76	2 339 483,55	302 468,09	
SCENOGRAPHIE LOTS 9, 10, 11, 12, 13.	547 389,70					547 389,70		547 389,70	
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE (estimation) Fct	135 000,00					135 000,00		135 000,00	
REVISIONS	191 806,80			99 644,84	52 590,14	191 806,80		39 571,82	
HONORAIRES	22 700,00					22 700,00		22 700,00	
CONTROLES - DIAGNOSTIC AMIANTE	72 834,00	21 588,00		17 642,64	21 193,22	72 834,00		12 410,14	
ALEAS	60 000,00					365 000,00	335 000,00	30 000,00	
TOTAL TTC	9 079 562,19	387 765,00	33 969,69	3 026 561,15	1 787 900,81	9 384 562,20	2 912 600,00	1 235 765,55	
TOTAL HT	7 566 301,83								

RECETTES	TOTAL RECETTES	DÉJÀ PERCU 2013-2017	RECU EN 2018	RECU EN 2019	RECU EN 2020	TOTAL RECETTES AP	CP 2021 TTC	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC
MECENAT FONDATION DU PATRIMOINE	250 000,00			75 000,00		250 000,00 €		175 000,00 €	
MECENAT AUTRE						- €		- €	
FEDER	1 807 805,00					1 807 805,00 €	393 580,30 €	1 414 224,70 €	
DRAC	820 770,00	20 770,00		40 000,00	388 169,93	820 770,00 €		175 000,00 €	196 830,07 €
DEPARTEMENT	800 000,00				400 000,00	800 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	
CAPSO	1 407 131,00			281 426,20	562 852,40	1 407 131,00 €		562 852,40 €	
TOTAL	5 085 706,00	20 770,00	-	396 426,20	1 351 022,33	5 085 706,00	593 580,30	2 527 077,10	196 830,07
							2 021	2 022	2 023
FCTVA (80 % des dépenses X 16,404 %)		24 437,00	12 864,00	413 164,97	293 287,25	1 231 554,87	422 829,50	204 946,56	-
FINANCEMENT VILLE						3 067 301,33	1 896 190,20	- 1 496 258,11	- 196 830,07



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Affiché le 16 avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept avril 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Chloé KOCLEGA

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Cécile CARON est nommée secrétaire de séance.